



COLLEGE SAINT JOSEPH  
Chemin de Renier  
49500 SEGRE  
Tél : 02.41.94.73.50

## AUTORISATION DE SORTIE - 2023-2024

### IDENTITÉ :

NOM de l'élève \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Classe \_\_\_\_\_

### ÉLEVE EXTERNE :

J'autorise mon enfant à arriver au Collège pour son premier cours de la matinée (au plus tard 9h) selon son emploi du temps habituel.

OUI  NON

J'autorise mon enfant à arriver au Collège pour son premier cours de l'après-midi (au plus tard 13h45) selon son emploi du temps habituel.

OUI  NON

J'autorise mon enfant à quitter le Collège après son dernier cours de la journée (au plus tôt 16h) selon son emploi du temps habituel.

OUI  NON

En cas d'intempéries, de grèves, j'autorise un départ anticipé selon les consignes du conseil départemental.

OUI  NON

### ÉLEVE DEMI-PENSIONNAIRE N'UTILISANT PAS LES TRANSPORTS SCOLAIRES :

J'autorise mon enfant à arriver au Collège pour son premier cours de la journée (au plus tard 9h) selon son emploi du temps habituel.

OUI  NON

J'autorise mon enfant à quitter le Collège après son dernier cours de la journée (au plus tôt 16h) selon son emploi du temps habituel.

OUI  NON

En cas d'intempéries, de grèves, j'autorise un départ anticipé selon les consignes du conseil départemental.

OUI  NON

### Élève demi-pensionnaire utilisant les transports scolaires :

Tout élève transporté par le car ne peut quitter le Collège avant 16h50 sauf **exception** et avec l'autorisation parentale.  
**Une élève quittant à 16h ne peut pas reprendre le bus.**

J'autorise mon enfant à arriver au Collège pour son premier cours de la journée (au plus tard 9h) selon son emploi du temps habituel.

OUI  NON

En cas d'intempéries, de grèves, j'autorise un départ anticipé selon les consignes du conseil départemental.

OUI  NON

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

Prend note que :

- **Une autorisation de sortie à 16h engage la responsabilité de la famille.**
- **Les élèves ne peuvent pas rester aux abords du collège entre 16h et 17h.**

Signature des parents ou du représentant légal :





COLLEGE SAINT JOSEPH  
Chemin de Renier  
49500 SEGRE  
Tél : 02.41.94.73.50

## AUTORISATION DE SORTIE - 2023-2024

### EN CAS D'ABSENCE IMPREVUE D'UN ENSEIGNANT :

Autorisation de sortie à 16h (Le collège décline alors toute responsabilité)

OUI

NON

### EN CAS D'INTEMPERIES, GREVE :

J'autorise un départ anticipé selon les consignes du conseil général

OUI

NON

### ÉTUDE DU SOIR (17H – 18H) :

Mon enfant ira en étude le soir

OUI

NON

Lundi A – B

Mardi A – B

Jeudi A – B

**Heure de départ : 17h45**

*Mettre une croix dans les cases correspondantes aux jours et entourer semaine A et/ou B.  
Semaine A = semaines paires - Semaines B = semaines impaires.*

### CANTINE :

Mon enfant est inscrit en qualité de :

EXTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE

OCCASIONNEL

Il déjeunera les :

Lundi A – B

Mardi A – B

Jeudi A – B

Vendredi A – B

*Mettre une croix dans les cases correspondantes aux jours et entourer semaine A et/ou B.  
Semaine A = semaines paires - Semaines B = semaines impaires.*

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

Prend note que :

- **La carte de self est obligatoire à chaque passage.** En cas de non présentation, nous nous réservons le droit de sanctionner.
- **La carte délivrée est valable pour toute la scolarité au collège.**
- **En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte sera fournie contre la somme de 8€.**

Signature des parents ou du représentant légal :

